

La loi de 2015 relative à la transition énergétique stipule dans son article 1 : *"la politique énergétique garantit la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources"*. Dans les faits, de nombreux ménages ne parviennent pas à accéder à l'énergie dont ils ont besoin pour assurer un confort thermique minimal dans leur logement et à un coût abordable.

Les conséquences de cette « précarité énergétique » sont sociales, économiques, sanitaires, environnementales ; elles sont aussi individuelles et collectives. De fait, il existe peu de sujets qui percutent aussi directement et concrètement les préoccupations des français : la lutte contre la précarité énergétique est en effet le meilleur point d'articulation entre justice sociale et écologie. Qui plus est, cette articulation est au cœur des préoccupations actuelles de nos concitoyens : la protection de l'environnement est devenue la première préoccupation des Français¹ (devant le pouvoir d'achat) et la question des inégalités les occupe constamment depuis la Révolution Française.

Comment diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant les inégalités sociales en France ?

La lutte contre la précarité énergétique est une réponse particulièrement pertinente, pour laquelle nombre de leviers d'action doivent être déployés au niveau local.

1. **52% des Français** placent « la protection de l'environnement » en tête des enjeux qui les préoccupent le plus, devant « l'avenir du système social » (48 %).

Source : « [Fractures françaises 2019](#) », Sondage Ipsos-Sopra Steria pour Le Monde, la Fondation Jean-Jaurès et l'Institut Montaigne.

2. Ménages dont les revenus sont inférieurs au 4ème décile.

Pourquoi mettre en place une politique publique de lutte contre la précarité énergétique ?

Pour améliorer le quotidien des citoyens concernés

12 millions de personnes sont touchées par la précarité énergétique en France, soit 1 Français sur 5 qui a froid dans son logement et/ou peine à payer ses factures d'énergie (INSEE, 2013).

Pour favoriser la rénovation des 7 à 8 millions de passoires énergétiques

du parc résidentiel privé français, c'est-à-dire avec une étiquette Énergie F ou G, dont 3,8 millions sont occupées par des ménages modestes² (Enquête Phébus 2012).

... Eradiquer ces passoires dans le parc privé permettrait d'éviter l'émission de **6 millions de tonnes de gaz à effet de serre** et de créer plus de **126 000 emplois** (Initiative Rénovons ! 2017).

Pour améliorer le pouvoir d'achat des Français et réduire les inégalités

La facture énergétique moyenne des ménages en précarité énergétique est de **1 925 € par an**, contre 1 584 € pour la moyenne nationale. Les factures d'énergie pèsent de plus en plus lourd dans le budget des foyers au fil des années (INSEE, 2013). **Des inégalités territoriales existent** aussi : à situation égale, les aides auxquelles les ménages sont éligibles peuvent varier selon l'endroit où ils résident.

Pour améliorer l'état de santé et le bien-être des Français, et réduire les dépenses de santé

La précarité énergétique a des conséquences sanitaires catastrophiques : maladies respiratoires ou cardio-vasculaires, anxiété, etc.

Les coûts médicaux annuels des logements thermiquement inefficaces en France sont estimés à **639 millions d'euros par an** : chaque euro investi dans la rénovation énergétique, c'est **30 centimes d'euros d'économie en dépenses de santé** (EDF-CemkaEval-Université de Warwick, 2018).

Pour éviter le saupoudrage de fonds publics

Il existe aujourd'hui plus de 15 mécanismes nationaux pour le financement de la rénovation énergétique et plus de 2000 aides locales. Ce millefeuille illisible pour les ménages engendre un non-recours important, et conduit à un saupoudrage conséquent de **4,5 milliards d'euros par an** (Institut NégaWatt, Juin 2018).

... Alors que l'énergie est le second motif des demandes d'aides financières faites aux CCAS/CIAS (derrière l'aide alimentaire), **leur montant étant estimé à 16,8 millions d'euros** – soit 30% des aides (UNCCAS, 2017).



QUELLES MESURES METTRE EN PLACE AU NIVEAU LOCAL POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

Améliorer le repérage des ménages concernés

- **Sensibiliser et outiller les acteurs de proximité** (facteurs, intervenants sociaux, aides à domicile, gardiens, bénévoles d'associations caritatives, etc.) afin de créer des réseaux locaux de "donneurs d'alerte" capables de réaliser un premier repérage des ménages rencontrant des difficultés à se chauffer ou à régler leurs factures d'énergie.
- Confier aux intercommunalités la responsabilité de l'**organisation des réseaux de donneurs d'alerte**.
- **Former les acteurs locaux susceptibles d'assurer un accompagnement technique ou social des ménages** (artisans, intervenants sociaux, opérateurs de l'habitat, etc.), afin qu'ils délivrent un discours cohérent et rassurant, notamment sur les niveaux de performance et types de travaux à réaliser.

Renforcer la coordination des acteurs et actions au niveau local

- Renforcer le rôle des intercommunalités (notamment via les Plateformes territoriales de la rénovation énergétique) dans l'**organisation, l'animation et la communication autour des dispositifs existants**, et la **coordination des professionnels** du logement, de l'énergie, de la santé et de l'action sociale dans les territoires.
- **Déployer le service public de la performance énergétique de l'habitat** (SPPEH) prévu par la loi de transition énergétique de 2015, en s'assurant que ce service propose des outils et interlocuteurs compétents pour l'ensemble des ménages (techniques, juridiques, financiers notamment).
- **Généraliser les guichets uniques de proximité** regroupant EIE, CCAS, ADIL, ANAH... sur le modèle des maisons de l'habitat.

Encourager et faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique performants

- **Accompagner et sécuriser les ménages les plus fragiles tout au long du processus des travaux**, en favorisant l'émergence d'un interlocuteur/tiers de confiance présent depuis la détection jusqu'à l'achèvement des travaux. Les actions de lutte contre la précarité énergétique et les partenariats développés sur le territoire doivent reposer sur ce type d'intervenant.
- En secteur non programmé, **subventionner intégralement l'ingénierie d'accompagnement du programme Habiter Mieux** (visite d'un opérateur spécialisé dans l'accompagnement social, financier et technique, audit énergétique, recommandation de travaux compatibles avec les principes de l'Anah, estimation des coûts et du gain énergétique).
- **Créer et animer localement des réseaux d'artisans** pour intervenir chez les ménages en précarité énergétique.
- **Structurer des offres de travaux à coûts maîtrisés pour les plus modestes**, en soutenant les initiatives de type plateformes de matériaux, groupements de fournisseurs, achats groupés, etc.
- **Promouvoir les opérateurs solidaires** proposant à moindre coût de l'électroménager à haute performance énergétique.

Déployer des actions à destination des locataires

- **Intégrer des éléments liés à la performance énergétique des logements** (l'étiquette énergie du diagnostic de performance énergétique par exemple) **dans le cadre de la mise en œuvre du permis de louer**. Ce point pourrait notamment être expérimenté par certaines collectivités, avant d'être généralisé, en vertu du droit à expérimenter prévu par l'article 72 de la Constitution.
- **Développer une offre de médiation et d'accompagnement pour les locataires et les bailleurs du parc privé**, partie intégrante d'un service public de la performance énergétique de l'habitat.